



REPONSE A LA QUESTION ECRITE « AMELIORATION DE LA CIRCULATION / QUARTIER AU LIEU-DIT LA PETITE PERCHE » (N° 1138) (M. PHILIPPE PIEGAY – PLR).

Séance du 19 novembre 2020

Point n° 6

La zone 30 km/h a été instaurée en 2000 dans les quartiers de la Schliff et de la Petite Perche. Après la vieille ville, c'était un des premiers lotissements résidentiels à être soumis à cette restriction. A l'époque, un bureau d'ingénieurs avait proposé différentes variantes de modération du trafic. Celle qui a été choisie est celle qui est toujours en vigueur.

Effectivement, avec la construction d'immeubles et l'extension du lotissement de la Grande Perche, il est constaté une augmentation du trafic. Dès lors, il est légitime de se poser la question quant à savoir si la signalétique actuelle est toujours appropriée. Différentes variantes pourraient de ce fait être étudiées et testées, avec ou sans sens unique.

2 novembre 2020

Le Conseil municipal